

Contour de commune

Infrastructure

- Vie Ferrée
- Autoroute
- Routes Départementales

Classement sonore des voies par catégories

- Catégorie : 1
- Catégorie : 2
- Catégorie : 3
- Catégorie : 4
- Catégorie : 5

PRÉFET DU NORD
 Laurent AUBRY
 Directeur
 Département des Territoires et de la Mer du Nord

DDTM NORD
 Direction
 Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

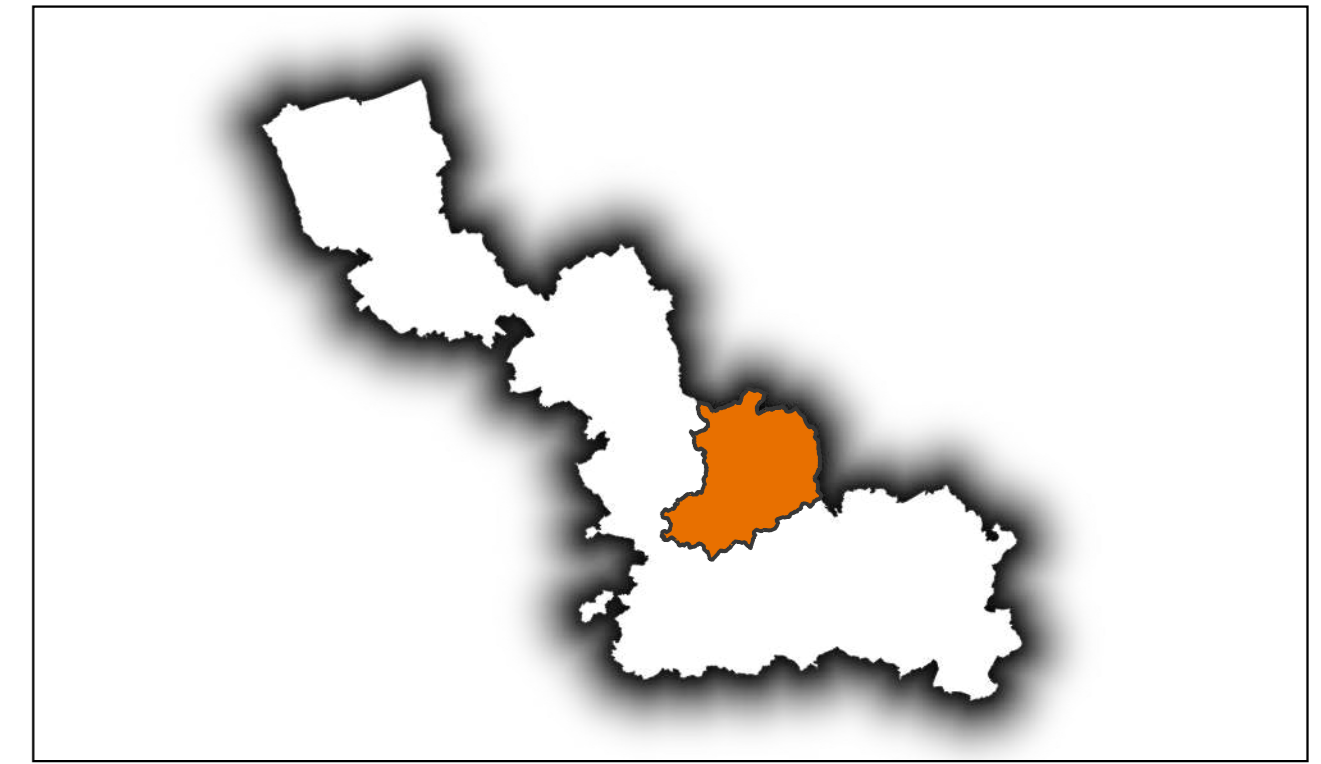
Service Études, Planification et Analyses Territoriales
 Unité Connaissance et Analyse Territoriale
 Pôle Géomatique

Type Production : Mémento
 Délibération du : 19/02/22
 Mise à jour : septembre 2022

Source : Département des Territoires et de la Mer du Nord
 © Cadastre / PVI / Dgfi
 carte_ema_AIS_SCOF du Valenciennois.gis
 Email : ddtm@prefetnord.gouv.fr

SCoT du VALENCIENNOIS

Carte Nuisance sonore
 Infrastructure routière
 Voies Bruyantes



Carte Environnementale
 Pour information

Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.

Quelles sont les infrastructures concernées ?

- les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).

